

### Questions au Feuilleton

4. La subvention ne couvrait qu'une partie du coût de la conférence, le reste (\$3,410.) étant assumé par le Chilean Canadian Cultural Centre, Women's Committee, Winnipeg.

5.a), 6, 7 et 8. Voir la réponse à la partie 1.

5.b) Tous les étrangers qui ont assisté à la conférence auraient été admis au Canada selon les critères établis par la Loi et le règlement sur l'immigration.

### LE SYNDROME DE REYE

#### Question n° 4170—M. Mitges:

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait-elle qu'un rapport médical publié récemment aux États-Unis par le Center For Disease Control établit un lien entre le syndrome de Reye chez les jeunes enfants et l'aspirine ou l'acide acétyl-salicylique (ASA) qu'on leur a administré lorsqu'ils souffraient de la grippe ou d'autres maladies virales?

2. Le ministre ou l'un de ses organismes effectuent-ils présentement des études pour vérifier celles déjà en cours aux États-Unis et, le cas échéant, a) où en sont-elles rendues, b) sinon, quand le fera-t-il?

3. Le ministre ou l'un de ses organismes savent-ils si, outre les résultats publiés récemment par le Centre, d'autres études ont établi un lien entre le syndrome de Reye et l'administration d'aspirine ou d'ASA aux jeunes enfants souffrant de la grippe ou d'autres maladies virales et, le cas échéant, le ministre mettra-t-elle ces rapports à la disposition du public?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Oui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est au courant du rapport du Centre de lutte contre les maladies des États-Unis. Ce rapport indique un lien entre l'usage de l'ASA et le syndrome de Reye, mais il ne prétend pas qu'il existe un rapport de cause à effet entre les deux.

2a) et b) Non, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne mène actuellement aucune nouvelle étude à ce sujet. Cependant, il se met constamment en rapport avec la Société canadienne de pédiatrie, l'American Academy of Pediatrics (Académie américaine de pédiatrie) et la FDA (Administration américaine des aliments et médicaments) et il en surveille les activités donnant suite au problème. Aux États-Unis, le secrétaire à la Santé et aux Ressources humaines a demandé à cette Administration d'organiser une campagne d'information à l'intention des parents et des médecins, et de voir s'il y a moyen d'ajouter une mise en garde sur l'étiquette des produits qui contiennent de l'ASA. La Direction générale de la protection de la santé discute présentement avec la Société canadienne de pédiatrie des renseignements à fournir au grand public. La Direction générale et la protection de la santé du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à savoir s'il est possible de collaborer avec les provinces pour mettre au point un système uniforme de surveillance des cas de syndrome de Reye et d'établissement de rapports sur ces cas, dans tout le Canada.

En outre, des chercheurs ayant l'appui du Conseil de recherches médicales (CRM) mènent d'autres genres d'études sur le syndrome de Reye. Le CRM a accordé des fonds, pour 1982-1983, aux D<sup>rs</sup> S. H. S. Lee et K. R. Rozee du département de microbiologie de l'Université Dalhousie à Halifax pour un projet de recherche sur la pathogénie virale, le rôle de l'interféron et d'autres facteurs. Une partie de sa recherche porte sur le rôle que peuvent jouer dans l'apparition du syndrome de Reye les émulsifiants qui se trouvent couramment dans le milieu ambiant.

3. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil de recherches médicales ne sont ni l'un ni l'autre au courant de nouvelles études. Toutefois, d'autres renseignements sur des cas de syndrome de Reye survenus en Ohio ont été publiés récemment dans *The Lancet* (le 23 janvier 1982). Le Comité du diagnostic et du traitement du syndrome de Reye du National Institute of Health (Institut national de la santé) a publié un rapport sur la question dans *The Journal of American Medical Association* (revue de l'Association médicale américaine) (le 27 novembre 1981). Un grand nombre de médecins canadiens lisent ces deux revues.

### LA SOCIÉTÉ ELDORADO AVIATION LIMITÉE—LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS

#### Question n° 4195—M. Baker (Nepean-Carleton):

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Eldorado Aviation Limitée ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient a) les nom et titre de l'employé, b) la date du prêt et la date d'échéance, c) le montant du prêt, d) le taux d'intérêt exigé, e) l'objet du prêt?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Eldorado Aviation Limitée répond comme suit: Les renseignements demandés sont de nature directoriale et administrative et concernent l'Eldorado Aviation Limitée et les employés de la société; par conséquent, ils ne peuvent être divulgués.

### LA SOCIÉTÉ ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS

#### Question n° 4196—M. Baker (Nepean-Carleton):

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Eldorado Nucléaire Limitée ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient a) les nom et titre de l'employé, b) la date du prêt et la date d'échéance, c) le montant du prêt, d) le taux d'intérêt exigé, e) l'objet du prêt?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Eldorado Nucléaire Limitée répond comme suit: Les renseignements demandés sont de nature directoriale et administrative et concernent l'Eldorado Nucléaire Limitée et les employés de la société; par conséquent, ils ne peuvent être divulgués.

### CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

#### Question n° 4248—M. Crosby:

1. Le ministre de la Consommation et des Corporations possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1<sup>er</sup> avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

**M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas de code de conduite comme tel. Il a toutefois publié, en 1974, un document intitulé «Instructions sur l'éthique des employés», qui porte sur les sujets suivants: conflits d'intérêts, caractère confidentiel du travail et communication de renseignements, employés qui paraissent en public, allocutions et publications, acceptation de cadeaux, réceptions et autres frais de représentation, activités politiques et activités des associations